

RÉUNION AD HOC DIRECTIVES CONSTRUCTION

Compte rendu de réunion du 14 AOÛT2024 en ligne sur Teams

Participants

Nom	Organisation
Joëlle Fontilius	Lead Cluster UCLBP
TERRIEN Marie-Pier	Co-lead Cluster
Delphine Agullana	ACTED
Salomon Brutus	Diakonie
Ricardo Jean	Habitat pour humanity
Ing Isaac	UCLBP
Pierre Paya	Build change
Marc Monplaisir	Lutheran World
Verly Jean Pierre	UCLBP

Point à l'Agenda :

1. Révision des directives pour les projets de construction
2. Révisions directives pour les projets de réhabilitation

Directives Gouvernementales CONSTRUCTIONS

Les partenaires ont abordé les points Suivant :

1. **Section 1 A du document : Instructions à suivre par une organisation ou une agence pour la validation de son**
 - Possibilité d'acheminer les documents en format numérique pour ceux qui sont à l'extérieur de Port-au-Prince
 - Est-ce qu'il serait possible d'avoir les approbations par les CASEC par exemple au lieu des Mairie
 - Pour les ONG autres que l'UCLBP les partenaires doivent également envoyer le projet à d'autres entités gouvernementales, serait-il possible de faciliter le partage des informations. (MPCE, MPPTC,..)
 - Avoir une liste détaillée des documents qui doivent être soumis avant l'exécution des projets et une liste de ceux qui pourraient être soumis en cours de projet.

Leçon apprise : Défis avec les aspects qui concerne le HLP (Housing land and Property) Les organisations ont des titres de propriété de terrain, mais il y a eu des problèmes concernant les titres de propriété de la maison qui est sur le terrain

Section B : Programme minimum pour les logements.

- UCLBP Proposera prochainement deux autres types de maison avec des m2 différent. Les partenaires souhaiteraient être impliqués dans le design des autres types.
 - S'assurer que le tout sera résistant aux intempéries.
- Avoir des plans détaillés avec les toilettes à l'extérieur
- Les maisons noyaux sont fait pour combien de personnes afin de s'assurer que le tout respect les standards sphère. 3.5m2 par personne

Section C : Détails des plans à soumettre

- Le 280 \$ par M2 est le montant maximal, mais selon les lieux de constructions, il y a plusieurs frais supplémentaire qui font en sorte que le prix est supérieur à 280 \$ m2
 - Accès à l'eau
 - Les frais de transport
 - Difficulté d'approvisionnement (ciment, 2x4..)

Autres points :

- Ajouter un rapport final au Gouvernement avec certificat de conformité à la fin du projet.
- Problème de visite sur les chantiers. Qu'en est-il de l'EPPLS ? L'entité est-elle capable de délivrer des certificats ?
- Ajouter des recommandations sur la collecte d'eau et l'assainissement dans les directives.
- Ajouter des recommandations sur Inclusivité : accès pour les personnes vivant avec un handicap par exemple,
- Problèmes liés à la main-d'œuvre et aux coûts associés.

Point 2 de l'agenda : Directive sur les Réhabilitations

- Ce Point n'a pas pu être abordé, il sera pour une prochaine rencontre.

Points de suivi

- Prochaine réunion mercredi le 21 août à 11h30 pour aborder le point des réhabilitations
- Partenaires partagerons les prix aux M2 de leur projet
- Avoir des discussions sur le paiement des boss et avoir une grille salariale pour l'ensemble des partenaires.